Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260429-2026032-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 29 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026	
Date de la convocation : 21 avril 2026 Date d'affichage : 21 avril 2026	**Nombre de membres en exercice** : 19 **Nombre de présents** : 17 **Nombre de votants** : 17
L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	**Présents :** Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, Mr FERRIERES, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, BOUDEHEN, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, Mrs VINCENT, MESLE, JOUIN, BOULMER, LOUAPRE, ROUSSELON, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mr Vincent FERRIERES	**Absents** : **Absents excusés :** Mme Hélène KARP, Mr Ronan RIBOUCHON **Pouvoir** :

➢ 2026-032/PROPOSITION DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Maire informe que la commission communale des impôts directs (CCID) est réglementée par l'article 1650 du code général des impôts et l'article L.212-32 du CGCT. Elle participe à l'évolution des bases d'imposition de la commune.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts directs à la suite du renouvellement du Conseil Municipal du 20 Mars 2026.

Monsieur Le Maire précise que six commissaires titulaires et six commissaires suppléants sont désignés par Monsieur le directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le conseil municipal représentant les intérêts des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

Il précise qu'en cas d'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète, le directeur régional/départemental des finances publiques procédera à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Commissaires titulaires : Simon BOULMER, Bruno VINCENT, Elie JOUIN, Jérôme MESLE, Annick CHALMEL, Vincent FERRIERES, Bérangère CAUQUIL, Jean-Baptiste THUILLIER, Marie LAVRILLOUX, Hugo ROUSSELON, Séverine ESNAULT, Hélène KARP

Commissaires suppléants : Pascaline GILBERT, Frédéric BODIN, Maëlle LEVET, Isabelle LAVASTRE, Péguy GAUTIER, Pierrick SAUDRAIS, Anthony GAUDIN, Philippe BRAULT, André COIRRE

Vu, le code général des impôts et notamment son article 1650,
Considérant la population légale de la commune de Gahard,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la liste ci-dessus pour les propositions à soumettre au Directeur régional des Finances publiques.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
David DUGUEPEROUX